



de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, M2i Biocontrol décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire

Tableau des usages et doses autorisées



AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Attention



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P391 - Recueillir le produit répandu.

P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale

Délai de rentrée

48 heures après traitement

Mentions obligatoires

SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.

SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).



Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Fruits à pépins	Carpocapse	1.7516kg/ha			
Noyer	Carpocapse	1.7516kg/ha			

*En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse

:<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

La dose préconisée par ha est de 1,25 kg avec des spots de 2,5g (soit 4 tubes par ha).

Dans des contextes exceptionnels (été très chaud, pression du ravageur extrême, etc.), le produit peut être appliqué une seconde fois avant ou au début du 2e vol du ravageur, en respectant la dose totale maximale par saison de 1.75kg/ha. Dans ces cas-là, il est recommandé de consulter son conseiller technique.

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Période d'application

Application juste avant le début du 1er vol de *Cydia pomonella*. 1 traitement/an (fractionnement possible). Protège les arbres jusqu'à la récolte. Ne pas appliquer le produit si de la pluie est prévue dans les 24h après l'application. Eviter les traitements foliaires dans les 3h après l'application.

Surface minimale

La dose de 500 points de diffusion (ou spots) par ha (renforcement inclus) est préconisée pour un parcellaire homogène de 2 ha minimum. Pour des surfaces inférieures, reportez-vous vers la fiche technique du produit et/ou votre conseiller technique.

Précautions d'emploi

Le produit s'utilise dans un programme de protection intégrée contre *Cydia pomonella* et est compatible avec des traitements complémentaires (insecticides, auxiliaires) se déroulant habituellement pendant la saison. En première année de confusion sexuelle, l'utilisation de traitements insecticides selon les pratiques habituelles reste obligatoire, en particulier le traitement sur G1. Il est recommandé de suivre le niveau d'infestation du ravageur afin d'optimiser la pose de traitements insecticides complémentaires. Contrôler régulièrement la présence de papillons adultes à l'aide de pièges à phéromones placés à l'intérieur et extérieur de la parcelle afin d'évaluer le niveau d'infestation. Des pièges alimentaires peuvent être utilisés en complément des pièges à phéromones pour aider à estimer le niveau d'infestation dans la parcelle. Il est également recommandé de régulièrement évaluer les dégâts sur pousses et fruits pour définir le besoin de traitements complémentaires. Consulter votre conseiller pour affiner le nombre et le positionnement de ces traitements. Prêt à l'utilisation. VYNYTY® Carpocapsa Press s'applique seul. Ne pas diluer.

Positionnement des points de diffusion (ou spots)

Dose de 500 spots/ha incluant le renforcement (taille minimale 2 ha). Disposer de manière homogène les 450 points de diffusion/ha (approx. 1 point par 22m²), et renforcer les bordures de la parcelle avec 50 points de diffusion supplémentaires (environ 10%).

Afin d'assurer une distribution uniforme dans la parcelle, les points doivent être distribués en quinconce (recommandé) ou en ligne. Ne pas appliquer le produit directement sur les arbres. Les points doivent être appliqués sur les supports de la culture (recommandé sur les poteaux), à hauteur d'homme. Privilégier l'application sur le côté nord pour éviter une exposition directe aux vents dominants et au soleil. Afin de renforcer le nuage de phéromones sur les bordures de la parcelle, point d'entrée des ravageurs, il est conseillé de renforcer le nombre de points de diffusion au niveau des bordures. Le renforcement peut être adapté en fonction de la configuration et l'environnement de la parcelle. Se référer à la fiche technique du produit ou à votre conseiller technique.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

Programme de traitement

En première année de confusion sexuelle, l'utilisation de traitements insecticides selon les pratiques habituelles reste obligatoire, en particulier le traitement sur G1. Les années suivantes, la poursuite des traitements insecticides peut s'avérer nécessaire en fonction de la pression historique, des bulletins régionaux type BSV et des niveaux de dégâts/piégeages de l'année en cours. Se référer à votre conseiller pour affiner le nombre et le positionnement des traitements nécessaires par an.

Application (matériel, pression)

Le produit s'applique à l'aide d'un dispositif réutilisable (VYNYTY® PheroJet ou VYNYTY® PheroJet 2.0 avec calibration des spots)

Mesures de protections des individus



Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :		
		CHARGEMENT / DÉCHARGEMENT DU DISPOSITIF	APPLICATION VIA : DISPOSITIF D'APPLICATION TENU A LA MAIN	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1				
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)				

Pour les personnes atteintes de syndrome d'intolérance aux odeurs chimiques (SIOC), le port d'un masque de type A2P3 est recommandé pendant la phase d'application et lors de la rentrée dans la parcelle.

Mentions légales

Vynyty® Carpocapsa Press ⌘ 100 g/kg (E,E)-8,10-Dodecadien-1-ol ⌘ AMM n°2240640 ⌘ Détenteur d'homologation : M2i Biocontrol ⌘ ® Marque déposée Bayer

Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2 ⌘ Sensibilisation cutanée, catégorie 1 ⌘ Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 ⌘ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 3



⚠ ⚠ ⚠ Attention ⚠ ⚠ ⚠ H315 - Provoque une irritation cutanée. ⚠ H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
⚠ H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. ⚠ H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Mars 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)